

Cuarny, le 1^{er} mai 2023

Préavis no 2/2023 du 1^{er} mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY

Concernant

La révision du règlement communal sur la distribution de l'eau

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Compte tenu des résultats financiers déficitaires concernant la distribution de l'eau, de l'augmentation annoncée du tarif de l'eau fournie par Sagenord de 30ct/m³ dès 2024 puis éventuellement 30ct/m³ supplémentaires dès 2027, des besoins d'investissement pour la mise en conformité de l'approvisionnement par nos sources communales, des dispositions de la Loi sur la distribution de l'eau (LDE), la Municipalité a mis à jour le règlement communal sur la distribution de l'eau en tenant compte de la recommandation de Monsieur Prix.

Principales modifications :

- Elévation du taux maximum de la taxe de consommation de Fr. 2.- à Fr. 4.- par m³ d'eau consommé.
- Elévation du taux maximum de taxe d'abonnement annuelle de Fr. 20.- à Fr. 200.- par unité locative.

Pour rappel : Par unité locative, on entend tout ensemble de locaux formant une unité d'habitation indépendante (avec cuisine, salle d'eau, wc et une ou plusieurs pièces). Pour les autres cas, notamment les locaux commerciaux, industriels ou d'utilité publique, une unité locative est comptabilisée pour chaque tranche de 250 m³ d'eau consommés.

Cette modification permettra d'établir une tarification juste, définie par décision municipale au fil des ans pour couvrir les frais fixes et proportionnels et amortir les investissements.

CONCLUSION

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNY

- vu le préavis municipal no 2/2023 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission permanente ;

Décide :

D'approuver la révision du règlement communal sur la distribution de l'eau

Au nom de la Municipalité de Cuarny

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Frédéric Leu

Jean-Marc Roulier